

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8

Poste:

Un an... 35 fr.
Six mois... 21
Trois mois... 10

On s'abonne:

Chez tous les Libraires:
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Tailbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 50
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

SAUMUR,

9 Mars 1878.

DÉFECTION DES CONSTITUTIONNELS.

Le manifeste des constitutionnels du Sénat reste à l'ordre du jour de la presse. Les journaux conservateurs l'apprécient, et les jugements qu'ils formulent sont tous à l'unisson.

L'Univers, en particulier, qualifie avec sévérité l'acte des défectionnaires du centre droit et les prétextes que l'on invoque pour le justifier.

« Les motifs qu'on met en avant, dit-il, sont aussi misérables que la conduite dont on cherche à pallier ainsi l'odieuse caractéristique. Plus francs, les constitutionnels qui vont à gauche auraient reconnu qu'ils faisaient cette évolution parce qu'elle était indiquée par la logique, leurs idées, en définitive, étant sur la plupart des questions en parfait accord avec le programme révolutionnaire.

« Que pèsent, en effet, au regard du danger social contre lequel la droite du Sénat formait, humanement, le dernier obstacle, les déceptions qu'auraient subies les constitutionnels, soit lors du vote sur l'élection du président de la Chambre haute, soit lorsqu'il s'est agi de nommer un questeur pris dans les rangs de la droite; soit lors du scrutin qui n'a pas amené l'élection de M. le duc Decazes? »

« Après tout, et puisque, afin de justifier la trahison des constitutionnels, on trouve bon de rappeler l'histoire de l'accord intervenu entre les divers groupes sénatoriaux de la droite, on ne devrait pas oublier que cet accord avait pour but de s'opposer à l'invasion du Sénat par les idées et les hommes de la Révolution. Or, qui donc a compromis le premier cet accord, si ce n'est le parti dans les rangs duquel on trouve les hommes qui se sont toujours signalés, aux temps de crise, par une action désastreuse au point de vue des intérêts dont la droite sénatoriale avait la garde? »

« M. le duc d'Audiffret-Pasquier, par exemple, n'a-t-il pas concouru bruyamment, nous devrions dire scandaleusement, à la déroute des forces conservatrices péniblement organisées le lendemain du 16 mai? M. le duc Decazes n'a-t-il pas été de même et partout un dissolvant dont les révolutionnaires ont longtemps apprécié les services? Et dès lors les défiances dont on veut faire des griefs, à supposer qu'elles eussent le caractère général qu'on dénonce, n'auraient-elles pas été suffisamment justifiées? »

« Nous le répétons, tout cela n'est que faux prétexte. Ce qui est vrai, ce que, du reste, la note du Soleil confirme elle-même, c'est que les constitutionnels n'ont jamais voulu sincèrement coopérer à la lutte contre l'invasion révolutionnaire. N'en font-ils pas l'aveu lorsqu'ils font dire que leur évolution vers la gauche vient de ce qu'ils n'ont pas voulu s'opposer aux lois sur l'amnistie et sur l'état de siège, lesquelles, on ne l'ignore pas, font partie intégrante du programme révolutionnaire imposé par la majorité radicale au gouvernement. »

Mais l'Univers va plus loin; comme l'Union, il est persuadé que cette nouvelle évolution des constitutionnels se rattache à des desseins secrets qui n'ont jamais été

abandonnés, et qu'il dénonce en ces termes:

« Mais il y a autre chose encore dans la scission annoncée par le Soleil, et sous ce rapport il est bon de dire publiquement ce qui se raconte partout: à savoir que cette évolution cache une manœuvre de l'orléanisme. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour donner son caractère et sa portée véritable à l'acte pour lequel on essaye, en dehors de cela, de vaines explications. La vérité, c'est que deux ans avant l'échéance du terme qui doit remettre à l'ordre du jour la question de l'élection présidentielle, l'orléanisme se prépare à rentrer en scène.

« En effet, si le comte de Paris est allé à Froshdorf en 1873, il est certain que l'orléanisme n'a jamais abdiqué. Le Soleil lui-même en fait l'aveu ce matin quand, rappelant ce souvenir de la réconciliation des princes, il ajoute qu'elle « n'avait peut-être pas modifié, autant qu'on aurait pu le désirer, les sentiments intimes de tous les légitimistes et de tous les orléanistes. » Quant aux sentiments des légitimistes, on ne voit pas ce qui aurait dû les modifier, puisque la démarche du comte de Paris était un hommage aux principes, constamment professés par les vrais royalistes; mais il n'en était pas de même pour les orléanistes, et ce qu'ils font aujourd'hui prouve suffisamment que chez eux le virus révolutionnaire, latent par intervalles, finit toujours par réapparaître. »

En résumé, tous les journaux voués à la défense des idées d'ordre et des principes de conservation, quelles que soient les nuances qui les divisent, sont d'accord pour condamner la « défection » des constitutionnels, et ce mot que le Soleil reproche à l'Union d'avoir employé, n'est que l'expression de la pensée commune. Comme on vient de le voir, ce n'est même pas le plus dur qui ait été prononcé. La Patrie l'a donné pour titre à l'article qu'elle publie sur ce sujet, et qui contient ces détails bons à reproduire:

« Selon le Bien public, M. Lambert Sainte-Croix, l'un des soi-disant Vingt-Deux, aurait dit « très-sèchement (sic) » au comte Daru: « Il faut qu'il soit bien entendu que toutes les fois qu'une proposition sera formulée par vous ou vos amis, mes amis et moi la repousserons. Ceci dit, vous ne pourrez plus prétendre que nous vous trompons. »

« On ajoute que pour donner un gage aux gauches qui les applaudissent, que pour bien marquer la portée de cette évolution, les dissidents inaugureront leur défection en votant pour le candidat des républicains-radicaux, M. Victor Lefranc, quand s'ouvrira un scrutin pour l'élection d'un sénateur inamovible.

« Voilà le fait que nous avons annoncé. Les commentaires de la presse radicale, la satisfaction et les railleries qu'il lui inspire, suffiraient à nous éclairer sur ce qu'il faut en penser. Cette défection, il serait inutile de le nier, est un événement grave et douloureux. Elle porte un coup peut-être irréparable à la majorité conservatrice de la Chambre haute. Il peut avoir pour effet de transporter à gauche la majorité qui était à droite. C'est le troisième acte d'une lutte qui remonte au 14 octobre. »

Voilà le danger présent; voilà le résultat immédiat de l'évolution des constitutionnels.

Obtiendront-ils de leurs nouveaux alliés la « récompense » que le Siècle leur faisait entrevoir? L'Assemblée nationale et la Défense énoncent sur ce point des doutes vraiment cruels pour les transfuges. « Les républicains radicaux se serviront d'eux, dit l'Assemblée nationale, mais ne les serviront pas, et après les élections sénatoriales on leur dira que la République peut se passer de leurs services et qu'elle n'a que faire des modérantistes, de la monnaie de cuivre des girondins. » La Défense se demande, de son côté, si les constitutionnels n'ont pas brisé trop tôt « le rempart qui garantissait encore le pays contre le débordement de la République. Qui sait — en effet — si dans un an le pays gardera encore des illusions? Qui sait si alors les défections seront estimées à leur prix? » Selon la Défense, « il eût été plus habile de réserver ce coup de théâtre pour les derniers jours de l'année. L'effet moral n'eût été ni meilleur ni pire. Le succès eût été plus assuré. »

Nous ne voulons point multiplier à l'excès les citations, mais nous tenons à constater que les organes du centre droit critiquent, eux aussi, et plusieurs non sans vivacité, la conduite des Vingt-Deux.

Voilà la liste des Vingt-Deux constitutionnels qui ont passé à la République avec armes et bagages:

- MM. Duc d'Audiffret-Pasquier, inamovible. Colonel d'Andlau (Oise). Aubrelieque (Oise). De Barante (Puy-de-Dôme). Beraldi (Aude). Bertrand (Cantal). Bocher (Calvados). Général Boissonnet (Marne). Dagnenet (Basses-Pyrénées). Dieudé-Defly (Alpes-Maritimes). Du Chaffaut (Basses-Alpes). Amiral Fourichon, inamovible. Houssard (Indre-et-Loire). Lambert Sainte-Croix (Aude). De Lestapis (Basses-Pyrénées). De Malherbe (Oise). Michel (Basses-Alpes). Paulmier (Calvados). Perret (Rhône). Général Pourcet (Haute-Garonne). Général Riffaut (Loir-et-Cher). Wallon, inamovible.

Les onze de ce groupe qui ont refusé de tourner casaque pour rester fidèles à la cause de la conservation sociale sont:

- MM. Batbie (Gers). Bompard (Meuse). De Bondy (Indre). Général de Chabaud-Latour (élu par le Sénat). Daru (Manche). Dufournel (Haute-Saône). De Greffülhe (élu par le Sénat). Lacave-Laplagne (Gers). Salmon (Meuse). De la Sicotière (Orne). De Ventavon (Hautes-Alpes).

Un journal assure que les Vingt-Deux se sont réunis il y a deux jours chez M. Lambert Sainte-Croix et prétend que dans cette réunion M. Bocher a fait connaître l'opinion des Princes, laquelle serait très-favorable à l'attitude de ce nouveau groupe.

Si le fait se vérifie, ce sera une goutte de glace qui tombera sur l'enthousiasme que cette défection a produit dans les rangs de toutes les républiques.

Chronique générale.

On commence à apprécier le fameux mouvement des constitutionnels du Sénat.

C'est par tactique que l'on a porté à 22 le chiffre des dissidents.

Deux constitutionnels, MM. d'Andlau et Courcet, étaient déjà inscrits au centre gauche. Trois autres, MM. Boissonnet, Aubrelieque et Fourichon, s'abstiendront de s'affilier au nouveau groupe.

Les dissidents sont neuf en tout: MM. Bocher, d'Audiffret, Du Chaffaut, de Barante, Lambert, Michel, Wallon, Paulmier et Malherbe.

La gauche étant de 128 sénateurs valides et la majorité de 141 voix, l'appoint des neuf dissidents porte la gauche à 137.

Deux membres de ce nouveau groupe ont déclaré qu'ils voteraient contre la loi Bardoux sur l'amnistie. M. Dufaure est si peu sûr du succès, qu'il est résolu à ne pas poser la question de cabinet.

On lit dans la Défense:

« Le gouvernement français connaît-il les faits que nous allons lui indiquer, et, s'il les connaît, pourrait-il nous dire s'il a pris des mesures que lui impose la gravité de la situation? »

« Il s'est formé tout dernièrement à Genève un nouveau « comité socialiste » français en rapports constants avec tous les comités socialistes étrangers. — A la fin de l'année dernière, trois délégués de ce comité, dont un appartenant à la nation allemande, se sont rendus à Paris, où il existe également un comité occulte.

« Dans la première réunion tenue, on a agité la question de savoir s'il serait bon de fêter ouvertement l'anniversaire du 18 mars. Les avis ayant été partagés, des lettres ont été adressées aux « adhérents » français et étrangers qui, à l'unanimité, ont répondu: OUI.

« Dans une seconde réunion, il a d'abord été décidé que — en présence de la conduite tenue depuis un an par les « démocrates de la Chambre » à l'égard des condamnés de 1871 — un nouveau programme socialiste sera rédigé. En second lieu, on a posé les « bases d'une NOUVELLE COMMUNE. »

« L'un des membres, à ce propos, a demandé la « REVANCHE. »

« Un rapport émanant du comité de Genève a été lu ensuite.

« Ce rapport conseille aux ouvriers d'élever leurs enfants dans la haine des patrons, de fomenter des grèves, de refuser toute espèce d'arrangement, de créer dans toutes les grandes villes manufacturières de France des sous-comités socialistes, avec un chef responsable.

« Une note annexée à ce rapport ajoute: « Le « comité-mère » désire être renseigné exactement sur la conduite des « membres socialistes. »

« Il se chargera de distribuer des indemnités, des secours en cas de grèves et aussi d'élever en grade les plus méritants.

« Enfin, il a été décidé que tous les mois le comité de Paris tiendrait une séance dont

le comité de Genève aurait exactement le compte rendu. »

Nous avons fait connaître à nos lecteurs la note par laquelle le *Journal officiel* annonçait que le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris, venait de faire connaître au ministre des affaires étrangères que S. M. l'empereur d'Allemagne autorisait les artistes peintres et sculpteurs allemands à prendre part à l'Exposition universelle de Paris.

Nous ne croyons pas que ce soit un achèvement à l'adhésion complète de l'Allemagne à notre Exposition.

Quoi qu'il en soit, voici ce que nous pouvons affirmer.

La France a vu avec peine le gouvernement allemand refuser son concours à l'Exposition de 1878. A plusieurs reprises, elle a tenté un rapprochement dans ce sens, à ce point que l'emplacement de l'Allemagne avait été réservé. Tout dernièrement, des démarches officielles ont encore été faites, démarches correspondant précisément à une pétition des industriels allemands priant le gouvernement de revenir sur sa première décision.

Nous ignorons encore quel sera le résultat de ces deux tentatives, mais nous savons que, si elles aboutissaient, les expositions d'armes et d'engins militaires seraient expressément limitées au choix du gouvernement allemand, qui ne permettrait la sortie du territoire qu'aux armes de guerre spécialement autorisées.

#### LES INVITATIONS OFFICIELLES.

Les préfets et sous-préfets ont été indirectement invités à donner des bals, des dîners officiels et des soirées, de manière à réunir dans leurs salons les personnalités politiques, industrielles et commerciales qui peuvent avoir une influence quelconque dans le pays.

On veut enfin que les fonctionnaires républicains imitent ce que faisaient leurs prédécesseurs sous les gouvernements réguliers. — Déjà quelques tentatives de ce genre ont été faites par différents préfets, mais elles n'ont pas répondu à leur attente. Le monde républicain y allait bien, mais l'élite de la société se tenait sur la réserve et s'abstenait de répondre aux invitations officielles.

#### Etranger.

ITALIE. — A l'ouverture du Parlement, le discours royal a annoncé de nombreux projets de réformes intérieures, transformations, diminutions d'impôts. Parlant des affaires d'Orient, le roi Humbert a dit que l'Italie observe religieusement les traités, maintient la parfaite neutralité du gouvernement, adhère au congrès, pense que les faits récents de l'histoire italienne fourniront un argument en faveur des solutions conformes à la justice et aux droits de l'humanité.

Le discours royal constate la tranquillité accompagnant le changement du Pape, parle respectueusement de Pie IX, constate la parfaite liberté du Conclave, déclare que le gouvernement cherchera toujours à concilier le respect des croyances religieuses avec les droits de l'Etat et les grands principes de la civilisation. (Applaudissements.) (Havas.)

ALLEMAGNE. — La *Gazette de Cologne* annonçait ces jours-ci l'intention qu'aurait l'empereur Guillaume de mettre fin à la crise gouvernementale par la dissolution du Parlement allemand, ou tout au moins par la clôture de sa session.

Il est de fait que le cabinet est presque en désarroi. Le prince de Bismark, sous prétexte de maladie, ne peut suffire aux affaires et s'abstient souvent. Le ministre des finances, M. Camphausen, est démissionnaire. Le ministre de l'intérieur est pour six mois à l'étranger et ne reprendra probablement pas ses fonctions. Enfin le ministre de la justice est malade et l'on prétend qu'il sera obligé de résigner son portefeuille.

De plus, le projet imaginé par M. de Bismark de créer des ministres de l'empire n'est pas favorablement accueilli. Jusqu'ici le prince-chancelier a été en fait le seul mi-

nistre dirigeant : les autres n'étaient, en réalité, que des directeurs généraux administrant sous ses ordres.

Il a proposé la création d'un poste de vice-chancelier et un ministre des finances pour tout l'empire ; mais le Conseil fédéral et le Reichstag repoussent son projet.

Les président du conseil de Bavière et de Wurtemberg l'ont déclaré formellement, c'est-à-dire qu'ils ne veulent pas l'assimilation financière des divers Etats ; ils ont déjà assez de l'assimilation au point de vue militaire.

Il y a donc une véritable crise gouvernementale à Berlin, et avec l'opposition que rencontrent au Reichstag les projets du gouvernement, il ne serait pas impossible que l'empereur décrêtât brusquement la clôture de la session ou prononçât même la dissolution du Parlement.

#### Chronique militaire.

Le ministre de la guerre serait décidé à demander aux lieutenants-colonels de l'armée territoriale des notes détaillées sur chaque officier de leur régiment.

Il demanderait ensuite aux officiers notés comme insuffisants de donner leur démission ou de faire un stage dans l'armée active.

On étudie, au ministère de la guerre, dit l'*Avenir militaire*, la possibilité d'un retard dans l'appel sous les drapeaux des premiers bataillons d'infanterie ; on n'avait pas réfléchi que celle fixée au 27 avril coïncidait avec l'ouverture de l'Exposition.

La réunion des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> bataillons s'effectuera aux dates fixées, le 18 mai et le 11 juin. Les hommes des classes 1866 et 1867, ayant déjà servi dans l'armée active et faisant partie des 3<sup>e</sup> bataillons territoriaux, ne seront probablement convoqués que le 4<sup>e</sup> juillet.

#### Chronique locale et de l'Ouest.

Les municipalités d'Angers, Baugé, Cholet et Segré sont constituées. L'*Officiel* d'hier nous a apporté cette nouvelle.

Sont nommés :

Maire d'Angers : M. Mourin. — Adjoint : MM. Legludic, Lacour-Trotier et Montprofit.

Maire de Baugé : M. Dornoy-Perrault. — Adjoint : MM. Huet et Orgerie.

Maire de Cholet : M. Marié. — Adjoint : MM. Baudry et Turpeau.

Maire de Segré : M. Meignant. — Adjoint : MM. Mellet et Aubert.

Saumur seul n'est pas encore pourvu d'une administration. Il paraît que l'enfancement sera difficile. Des noms sont proposés ; mais, dit-on, ceux qui ont été choisis posent leurs conditions qui retardent la constitution de notre administration municipale.

#### LA MAGISTRATURE ANGEVINE DEVANT LA COMMISSION D'ENQUÊTE.

On lit dans le *Temps* :

M. Albert Grévy, président de la commission d'enquête parlementaire sur les élections, a été informé par dépêche que la délégation de l'Ouest qui siège en ce moment à Angers, avait vu se produire trois cas de résistance dans les rangs de la magistrature. Le juge d'instruction d'Angers a formellement refusé — à l'encontre des instructions du garde des sceaux — de venir déposer devant les commissaires enquêteurs.

Le procureur général près la cour d'Angers et le procureur de la République de la même ville ont consenti à déposer, mais ont refusé de prêter préalablement le serment qui leur était déféré.

La commission d'enquête sur les élections a donc décidé d'entendre M. Dufauré au sujet du refus de déposer du juge d'instruction d'Angers et du refus de serment du procureur général et du procureur de la République de la même ville.

M. Jules Duchasténiér, procureur général d'Angers, est un des magistrats les plus distingués et les plus soucieux de la dignité des hautes fonctions qu'il occupe. Il a dû

se trouver offensé de comparaître devant ces commissaires de police électorale, et nous aimons à penser que M. le garde des sceaux, malgré les sollicitations jacobines dont il va être l'objet, aura assez de fierté pour ne pas commettre l'indignité que l'on réclame de sa complaisance.

#### Station de Carême

Dans l'église Saint-Nicolas de Saumur.

La station de carême sera prêchée, cette année, dans l'église Saint-Nicolas, par le R. P. Pujo, bien connu dans notre ville par son éloquente parole, et par son dévouement pour nos jeunes soldats, dont il a été le fidèle compagnon pendant la guerre.

Le Révérend Père ouvrira la station, demain dimanche, par un sermon à la grand-messe de 10 heures et par une allocution à la messe de midi.

Le mercredi 13 mars, commencera une retraite préparatoire à la fête de Saint-Joseph, dont l'archiconfrérie est établie dans l'église Saint-Nicolas. Un sermon sera prêché chaque jour, à 3 heures de l'après-midi, et sera suivi de la bénédiction du T.-S. Sacrement.

En exécution d'une circulaire récente du ministre des travaux publics, les commissions locales de chemins de fer viennent d'être reconstituées dans tous les départements.

A l'avenir, ces commissions devront fonctionner régulièrement et délibérer sur toutes les questions qui leur seront soumises par le préfet.

CAVALCADE au profit des pauvres, organisée par les jeunes gens de la ville de Saumur, pour le dimanche 31 mars 1878.

La commission prévient MM. les habitants de Saumur que des délégués se présenteront à domicile pour recueillir les souscriptions. Elle espère que chacun voudra, dans la limite de ses moyens, s'associer à cette bonne œuvre.

Les jeunes gens qui désirent faire partie de la Cavalcade sont priés de se faire inscrire chez le Concierge de la Mairie.

Les jeunes gens de la ville de Saumur sont prévenus qu'une réunion générale aura lieu demain dimanche 10 mars, à 2 heures de l'après-midi, à la Mairie de Saumur.

#### La Cavalcade de Montreuil.

Nous avons reçu d'un de nos abonnés de Montreuil-Bellay la lettre suivante :

« Montreuil, 7 mars 1878.

« Monsieur le Rédacteur,

« La cavalcade de Montreuil-Bellay, mardi 5 mars, a reçu de 5,000 étrangers et de tous les habitants de la ville les applaudissements et les encouragements les plus flatteurs.

« Toute la gloire en revient à M. Farnault, qui, quoique étranger à la localité, a montré en cette circonstance autant d'intelligence et d'énergie que de persévérance ; aussi est-ce avec un véritable plaisir que je me fais l'interprète de tous mes concitoyens pour le remercier bien sincèrement de tout le zèle qu'il a déployé, de l'esprit de prudence et d'ordre qu'il a apporté à l'organisation de cette fête, remarquable par la bonne harmonie qui n'a point fait défaut.

« On se demande où et comment, dans un chef-lieu de canton dépourvu des ressources nécessaires en semblable occurrence, M. Farnault a pu trouver les éléments de tout ce qu'il a exhibé.

« Au premier rang on remarquait un char de dix musiciens excellents qui ont été applaudis avec enthousiasme sur tout le parcours.

« Leurs principaux morceaux d'harmonie alternaient avec ceux de la musique de Doué, dont le concours a été chaleureusement accueilli par les organisateurs de la fête et par le public.

« Les artistes de Doué occupaient un second char élégamment décoré.

« Trois déesses en bleu, blanc, rouge, emblèmes des couleurs nationales, étaient entraînées sur un autre phaéton.

« L'Agriculture, si prospère dans le canton, avait réuni autour d'elle ses nombreux instruments et les exposait aux regards de tous.

« L'Industrie marchait à sa suite, et elle-

même avait pour satellite le char du Commerce qu'occupait tout un essaim de jeunes disciples de Mercure.

« La voiture du Charlatan n'avait point été omise, et un spécialiste renommé avait été appelé pour la circonstance.

« Mathieu de la Drôme était également porté dans les airs, d'où il prophétisait les changements atmosphériques.

« Nombre de cavaliers entouraient tous ces chars, et je suis heureux d'avoir pu constater que jamais Montreuil-Bellay n'avait vu pareille fête dans ses murs.

« Les étalagistes avaient saisi l'occasion, et ils ont été heureusement inspirés, car tous se sont retirés l'escarcelle bien garnie.

« Le programme de la soirée a été également scrupuleusement rempli. Il y a eu promenade aux flambeaux, feux de Bengale, et la fête s'est terminée par un bal qui s'est distingué par la richesse des costumes et l'entrain que la jeunesse a su lui donner.

« En somme, la journée a été excellente. La quête faite au profit des pauvres a produit 684 fr. 80 c., qui ont été versés au Bureau de bienfaisance.

« UN ABONNÉ. »

On nous écrit de Paris :

« Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

« Samedi 2 mars a été célébré, en l'église Saint-Thomas d'Aquin, à Paris, l'un des mariages les plus élégants et les plus aristocratiques de la saison. Le vicomte de Gaigneron et M<sup>lle</sup> de Cumont recevaient la bénédiction nuptiale de M<sup>sr</sup> Lecourtier, archevêque de Sébastie.

« Le vicomte Maxime de Gaigneron est issu d'une ancienne famille de Touraine, fixée en Saintonge depuis près d'un siècle. Elle a fourni de nombreux officiers et plusieurs chevaliers de Saint-Louis. Par ses alliances avec les familles de Bouillé, de Sainte-Marie d'Agneaux, etc., elle est apparentée à tout ce que la haute société parisienne compte de plus distingué.

« La maison de Cumont, l'une des plus distinguées des provinces de l'Ouest, a pour auteur certain Raymond de Cumont, chevalier, seigneur de Lalleboeuf, capitaine de 50 hommes d'armes, vivant en 1330. La place nous fait défaut pour exposer ses éblouissants services ; disons seulement que s'il faut aller chercher ses principaux titres de renommée sur les champs de bataille, qu'elle a maintes fois arrosés du sang de ses enfants, elle n'est pas pour cela demeurée étrangère à la gloire pacifique. René de Cumont, seigneur de Fiefbrun, maire de Saint-Jean-d'Angély et conseiller ordinaire du roi Louis XIII en ses conseils d'Etat et privés, est l'auteur d'une *Vie du Prince de Condé*, récemment publiée. Et de nos jours, M. le vicomte de Cumont, père de M<sup>lle</sup> la vicomtesse de Gaigneron, a laissé au ministère de l'instruction publique le souvenir d'un administrateur éminemment capable et digne des hautes fonctions qui lui avaient été confiées.

« Il n'est donc pas étonnant que Saint-Thomas eût peine à contenir, samedi 2 mars, le flot des sommités politiques, littéraires et aristocratiques, accourues pour apporter aux deux familles le témoignage de leur sympathie. Nous renonçons à choisir des noms au sein de cette assemblée d'élite : pour donner les plus illustres, il faudrait les citer tous.

« Les témoins étaient : du côté du vicomte de Gaigneron, le comte Th. de Bremond d'Ars, bien connu dans le monde savant pour ses recherches et ses travaux historiques, et M. le marquis de Sainte-Marie d'Agneaux ; du côté de M<sup>lle</sup> Jeanne de Cumont, le comte de Cumont et le marquis de Maillet la Tour-Landry, ancien page du roi Charles X.

« Dans le chœur, les deux familles étaient représentées : d'un côté, par la vicomtesse de Gaigneron, douairière, née de Sainte-Marie d'Agneaux, par le comte Th. de Bremond d'Ars, par le marquis et la marquise d'Estampes, par le général comte Hector d'Estampes et la comtesse d'Estampes ; de l'autre côté, par le vicomte Arthur de Cumont, ancien ministre, et la vicomtesse de Cumont, par le comte de Cumont et la comtesse de Cumont, née Damas, par le marquis de Maillet la Tour-Landry. Des détails tout récents avaient empêché les familles de Bremond d'Ars et de Sainte-Marie d'Agneaux d'assister au mariage.

« La quête était faite par M. de Divonne et M<sup>lle</sup> de Brothe-Thurin.

» Le sermon de M<sup>r</sup> Lecourtier, des plus touchants, a été jugé rempli d'éloquence.  
 » Pour que rien ne manquât à cette cérémonie, le roi Carlos et la reine Margarita ont daigné de leur présence en rehausser l'éclat. Le comte Urbain de Maillé la Tour-Landry et la comtesse de Maillé la Tour-Landry, née Gaigneron, les ont reçus aux portes et conduits dans le chœur, où des sièges leur étaient réservés, et où la reine a trouvé, en s'agenouillant sur son prie-Dieu, un superbe bouquet.  
 » Chaque jour, leurs Majestés fortifient de nouveaux anneaux la chaîne de sympathie qui les unit à l'aristocratie parisienne, et dont les deux bouts pourraient s'appeler : Bonté gracieuse, respectueuse reconnaissance. »

#### LE MUSÉE DE M<sup>me</sup> DE CAEN.

Les pensionnaires de la dernière année, à la villa Médicis, à Rome, ont été officiellement informés par l'Institut que les volontés de M<sup>me</sup> la comtesse de Caen auront leur effet à partir de cette année.  
 La comtesse de Caen était la fille de M. Marchoux, notaire à Paris. Elle est morte, le 12 avril 1870, dans son château du Priauré, à Saint-Georges-le-Tourel, canton de Gennevilliers (Maine-et-Loire).

A ses moments perdus, la comtesse de Caen peignait des tableaux ou modelait des statues, qui ont figuré avec honneur aux expositions des Beaux-Arts.

Artiste elle-même, elle savait combien les prix de Rome ont de difficultés à vaincre pour se faire une position.

Par testament, en date du 17 septembre 1859, M<sup>me</sup> la comtesse de Caen a pris les dispositions suivantes :

« Les artistes peintres, sculpteurs ou architectes envoyés par le gouvernement à Rome, auront chacun, après leur temps fini, pendant trois ans, une rente de quatre mille francs; les architectes, qui ont moins de frais pour leurs travaux, n'auront que trois mille francs. Si un jeune peintre ou sculpteur fait une grande œuvre, le comité nommé par l'Institut des Beaux-Arts pourra lui accorder une somme de cinq mille francs, pas plus. »

Dans aucun cas, les sujets ne seront donnés; chacun fera ce qu'il sentira le mieux, c'est la seule manière d'avoir de véritables artistes; car si le sujet ne convient pas à un artiste, même de talent, il ne fera jamais ce qu'il serait capable d'exécuter.

Les artistes auxquels on donnera ces rentes seront obligés, pendant leur durée, d'exposer au Salon une fois; leurs ouvrages leur appartiendront, mais ils seront obligés d'en faire un dans l'espace de trois ans pour le musée de M<sup>me</sup> de Caen, qui vient d'être complètement terminé.

Les sculpteurs et les architectes feront également un ouvrage pour le même musée.

Ce nouveau musée est installé à l'aile droite du palais de l'Institut; il se compose d'un vestibule d'entrée, au fond duquel est une grande niche destinée à recevoir la statue de M<sup>me</sup> de Caen, et de deux galeries parallèles, de vingt-cinq mètres de long, situées à droite et à gauche de ce vestibule.

Chacune de ces galeries, éclairée par cinq vastes fenêtres, est ornée de pilastres et consoles supportant des poutres en fer qui divisent le plafond en quatre parties, lesquelles seront peintes par les lauréats de l'École de Rome.

La hauteur totale de ces galeries, dont les murs sont peints en noir jusqu'à la hauteur d'appui, et en rouge brun au-dessus, est de près de six mètres.

Nos jeunes artistes, qui finissent cette année leurs études à Rome, commenceront la décoration de ce musée au mois de juillet.

#### RENNES.

Les obsèques de M<sup>r</sup> Saint-Marc, cardinal-archevêque de Rennes, ont eu lieu avant-hier.

Le cortège était des plus imposants. En tête marchait un piquet de cavalerie; venaient ensuite :

Les élèves de Saint-Vincent, actuels et anciens;

Une première croix, suivie des communautés de femmes et d'hommes, représentées par députations de dix personnes seulement par ordre et congrégation;

Le séminaire et les prêtres en surplis;

Un corps de musique, suivi des paroisses avec leurs croix;

Un second corps de musique précédant la croix du chapitre;

Les chanoines honoraires et titulaires; Les abbés, les évêques avec leurs chapelains, et l'officiant, précédé et suivi de ses porte-insignes; derrière lui, le porte-croix du défunt;

Le corps, porté par six prêtres, environné de six porte-flambeaux et des dignitaires tenant les coins du poêle;

Les porte-insignes du cardinal défunt, la famille cardinalice et les parents, suivis des autorité, etc.

S. Em<sup>e</sup> le cardinal Guibert, archevêque de Paris, a officié pontificalement.

La foule se pressait respectueuse sur le passage du cortège et dans l'enceinte de la métropole.

#### ANCENIS.

Un nommé Pauvert, poseur auxiliaire de rails, s'est suicidé en se jetant volontairement sous le passage du train. Ce malheureux était ivre, et, à coups de hache, il venait de tout briser chez lui et de battre sa femme.

Dans nos prochains numéros, nous donnerons en feuilleton les chapitres *Février* et *Mars* du CALENDRIER DE LA MANSARDE.

#### Théâtre de Saumur.

*L'Etoile du Nord*, de Meyerbeer, qui nous sera offerte lundi par les artistes d'Angers, fut jouée pour la première fois à Paris il y a vingt-quatre ans. Cet important ouvrage a été représenté deux fois seulement à Saumur, avec succès, dans notre ancien théâtre, au mois de juin 1862, par une troupe d'Orléans sous la direction de M. Villette, et dont faisait partie M<sup>me</sup> Villette, MM. Jouard et Bury. C'était au moment où le Congrès archéologique de France, présidé par M. de Caumont tenait ses assises à la Mairie de Saumur.

Lors de son apparition à l'Opéra-Comique, *L'Etoile du Nord* fut accueillie avec un grand enthousiasme. Dès le premier soir, la plupart des morceaux furent acclamés, et deux cent cinquante représentations de suite ne firent que confirmer ce premier jugement.

C'est que l'œuvre du maître allemand est empreint d'un grand cachet d'originalité. Ce style élevé, cette touche hardie, quoique fine et élégante, cette orchestration savante, tout cela surprend, étonne et intéresse au plus haut degré.

Scribe, en homme qui connaît son collaborateur, accomode les difficultés de mise en scène; Meyerbeer s'en fait un jeu et traite tous les sujets avec un sentiment dramatique et une puissance d'expression que l'on ne rencontre que dans ses partitions.

Nous ne raconterons pas la pièce, toute romanesque, brodée sur les amours de Pierre-le-Grand avec la future impératrice Catherine. Ce ne sont qu'anachronismes, mais Scribe a su tirer de cette fable, qui cotoie l'histoire d'assez près, un libretto très-intéressant, rempli de situations musicales et de péripéties dramatiques.

Ajoutons que les artistes de M. Chavannes se sont distingués déjà dans l'interprétation de *L'Etoile du Nord*. Leurs noms, que nous publions plus loin, suffisent d'ailleurs pour assurer le succès de la représentation de lundi.

M. ALEXANDRE CONUS, PRESTIDIGITATEUR ET CHANTEUR, A SAUMUR.

M. Alexandre Rousselot, que l'on nomme ordinairement Alexandre Conus, gendre et élève du vieux Conus, prestidigitateur, se trouve en ce moment en notre ville, où il donnera quelques séances de physique amusante avec chansonnettes comiques. La première aura lieu le dimanche 17 mars, à la salle de la Mairie. Déjà il a été applaudi le mardi-gras dans une soirée donnée à l'Institut Saint-Louis, qui se l'était assuré depuis plus d'un mois.

Le genre exceptionnel de M. Alexandre Conus est très-apprécié par les personnes qui l'honorent de leur confiance et toujours des plus favorablement accueillis: c'est dire que M. Alexandre Conus est très-occupé, et d'autant plus que ses représentations ne laissent rien à désirer. Nous croyons donc être agréable à nos lecteurs en leur annonçant le séjour de cet habile et agréable physicien dans notre ville, lequel prie les personnes qui voudraient des soirées chez elles

de s'adresser à l'avance à son domicile, 4, quai de la Marine.

#### Faits divers.

L'ami intime de M. Gambetta et de la Prusse, il signore Crispi, que les événements ont fait ministre de l'intérieur en Italie, se trouve en ce moment dans un cruel embarras, qui trouble singulièrement son intérieur.

Deux épouses légitimes se disputent sa possession: l'une, Savoyarde et ancienne blanchisseuse, maniant, dit-on, le revolver aussi bien que le fer à repasser; l'autre, Napolitaine, du pays des volcans, ce qui lui présage de cruelles explosions.

La cour du roi Humbert n'est pas moins embarrassée, ne sachant plus laquelle des *Madame Crispi* elle peut déceimment recevoir.

Povero signore Crispi! Comment va-t-il se tirer avec honneur de ce trio discordant, beaucoup moins gai que celui du matrimonio secreto?

Ce que c'est que d'avoir trop aimé!

Amour! tu perdis Troie!

La ville de La Rochelle a été le théâtre d'un drame terrible.

M. Parmentier, âgé de vingt-cinq ans, employé au bureau du télégraphe, s'était marié, il y a huit mois, avec la fille aînée de M. Rouge, coupeur dans une maison de confections.

Le jeune ménage demeurait rue Chef-de-Ville, avec le beau-père, la belle-mère et deux jeunes enfants.

Rien ne faisait prévoir un drame dans cet intérieur en apparence fort paisible.

Samedi, vers cinq heures de l'après-midi, Parmentier est entré chez lui armé d'un revolver. Sa femme et sa belle-mère étaient seules à la maison; M<sup>me</sup> Rouge était occupée à donner à boire à la jeune femme, enceinte, et ce jour là souffrante.

Parmentier, sans se livrer d'ailleurs à des violences préalables, s'est dirigé vers sa belle-mère, le revolver au poing, et l'a tuée sur le coup.

Dirigeant aussitôt après sur lui l'arme meurtrière, il s'est fait justice en se logeant une balle dans la tête. Son agonie a duré trois jours! Il est mort à l'hospice.

Dans une réunion électorale.

On accuse un candidat d'avoir, comme le citoyen Duportal, sollicité les bienfaits de l'Empereur, et même rendu des services au régime déchu. On le prouve. Tumulte indescriptible. On va mettre le candidat à la porte, non sans quelques horions.

Mais celui-ci, montrant plus de présence d'esprit que l'ex-rédacteur en chef du *Réveil*, ne bouge pas de la tribune et crie d'une voix de stentor :

— Eh bien, oui! j'ai été impérialiste, et je m'en vante!

— Oh! oh!

— J'ai servi l'Empire, parce que je savais que c'était le régime qui nous menait le plus sûrement à la République!

Tonnerre d'applaudissements.

Au dernier conseil de révision, dans le bourg de Saint-M..., en Bourgogne, le jury voit entrer dans la salle une douzaine de grands gaillards absolument nés pour devenir carabiniers ou tambours-majors; seulement, les malheureux étaient crottés jusqu'à l'échine, ce qui attestait les difficultés du voyage à travers ornières et fondrières.

Le préfet regarde le maire et lui dit d'un ton narquois :

— Eh! eh! monsieur le maire, m'est avis que vos hommes sont plus beaux que vos chemins.

Le maire, vexé, fixe le préfet, et du même ton :

— Eh! monsieur le préfet, c'est que mes hommes, ce ne sont pas vos cantonniers qui les font!

(Paris-Journal.)

Pendant que l'attention publique est encore portée vers l'Espagne, rappelons deux jolis mots sur le Mançanarès — ce fleuve dans lequel on n'a jamais vu d'eau, et

dont le lit est si peu humide qu'un touriste y faisait sécher son amadou.

Un Andalou (l'Andalousie est la Gascogne de l'Espagne) considérait, du haut d'un pont de Madrid, le mince filet liquide qui passait sous une arche.

— Mançanarès, lui cria-t-il, je te reconnais; mon âne ta bu hier et t'a... rendu ce matin!

Un paysan venait de perdre un procès en première instance.

— Ainsi, dit-il à son avocat, c'est fini et je n'ai plus qu'à en faire mon deuil?

— Pardon, répondit l'avocat, vous pourriez encore avoir gain de cause; mais pour cela, il faudrait que vous interjetassiez appel et que vous vous pourvussiez en cassation, en cas de nouvel échec.

— « Interjetasser » et me « pourvusser! » s'écria le brave homme avec épouvante, mais je ne saurais jamais, mon bon monsieur!

Pour les articles non signés : P. GONZ.

Le numéro que *l'Univers Illustré* publie cette semaine offre un intérêt tout à fait exceptionnel. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur la liste des gravures qu'il contient : Funérailles du Pape Pie IX; le Service dans la Chapelle du Chapitre, à Saint-Pierre; la Mise au Tombeau; Pèlerins en prières devant le tombeau de Pie IX; le Pape Léon XIII donnant sa première Bénédiction dans la basilique de Saint-Pierre; Portrait de Charles Daubigny; l'Atelier de Charles Daubigny; le Labourage à la Vapeur. — Rébus, Problème d'Échecs. — Quant à la partie littéraire de ce véritable Journal de Famille, on sait de longue date qu'elle est toujours à la hauteur de sa partie artistique.

#### SALLE DU CIRQUE, A ANGERS

(Quai Royal)

DIRECTION CHAVANNES.

#### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS

Subventionnée par le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

Dimanche 10 mars, à 4 h. 1/2

très-précis.

#### 18<sup>e</sup> CONCERT POPULAIRE

PROGRAMME :

- 1<sup>o</sup> Ouverture d'*Hamlet*.
  - 2<sup>o</sup> Symphonie écossaise, op. 56 (Mendelssohn).
  - 3<sup>o</sup> a Gavotte d'*Iphigénie en Aulide* (Gluck);
  - b Scherzo-Pastoral (A. Choudens).
  - 4<sup>o</sup> Danse Macabre, redemandée (C. Saint-Saëns).
  - Le solo de violon par M. Cattermole.
  - 5<sup>o</sup> Le *Carnaval Romain*, ouverture (H. Berlioz).
- L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.  
 Il y aura concert tous les dimanches, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1878.

#### Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 11 mars 1878.

Représentation de M<sup>lle</sup> MARIE HASSELMANS.

#### L'Etoile du Nord

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de Scribe, musique de MEYERBEER.

- 1<sup>er</sup> tableau : Le Tartare de l'Ukraine.
- 2<sup>e</sup> tableau : Un Camp russe.
- 3<sup>e</sup> tableau : La Folie.
- 4<sup>e</sup> tableau : Le Couronnement de Catherine.

M<sup>lle</sup> MARIE HASSELMANS remplira le rôle de Catherine.

*Distribution.* — Danilowitch, MM. Pollin; Peters Michaelof, Odozonne; Gritsenko, Martin; Georges, Davy; maître Reynolds, Dorlin; le général, Leroy; Ismailoff, Letemple; Catherine, M<sup>lle</sup> Hasselmans; Prascovia, Lelong; Nathalie, Lévy-Brun; Echemonia, E. Simon; le colonel, MM. Dorlin; un ouvrier, Letemple.  
 Seigneurs et dames de la cour, grenadiers de la garde, cosaques réguliers, jeunes soldats, charpentiers, cantiniers, etc.

Au 2<sup>e</sup> tableau, Danse Russe, par M<sup>lles</sup> Roselli, Berthe Delas et Michell.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (février 1878), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

**Texte.**

Le Courage. — L'Arche de Mary, simple récit. — La Chasse de sainte Rolende, à Gerpennes (Belgique). — Administration de la France avant 1789: les Baillis et Sénéchaux. — Blésent, grassement. — Le Chien de Berger. — Les Souterrains de Saint-Clément de Rome. — La Disparition du grand Krause, nouvelle (suite). — Une Aquarelle de Decamps. — L'Aigre de cèdre. — L'Art aux Etats-Unis. — Manu-corde. — Bonnes manières. — Les Machines à coudre aux Expositions univers-selles. — L'amour maternel chez les pou-

les. — Adrien Brouwer. — Voyage en Arabie, par Fulgence Fresnel. — Saint-Jean-du-Doigt. — Une Boutique de cor-donnier à Constantine. — Des Images transparentes sur verre; conseils. — L'Art de s'orienter. — Si les Bêtes ne sont que des automates, anecdote. — La Sauterelle à sabre. — La Niche des Quatre Saints, à Or-San-Michele (Florence).

**Gravures.**

Le Courage militaire, statue par Paul Dubois. — La Chasse de sainte Rolende, à Gerpennes (Belgique). — Chiens de Berger dans la Camargue, peinture par Vayson. — Les souterrains de Saint-Clément de Rome. — Les petits nautoniers, aqua-relle de Decamps (Musée du Louvre). — La première Machine à coudre inventée par Thimonnier (Conservatoire des arts et métiers). — Poules et jeunes filles, compo-

sition et dessin de Jules Girardet. — Un Fumeur, par Adrien Brouwer (Musée du Louvre). — Chapelle située sur la monta-gne de Saint-Jean-du-Doigt, près de Mor-laix. — Une Boutique de cordonnier à Constantine. — La Sauterelle à Sabre dé-posant ses œufs. — La Niche des Quatre Saints, à Or-San-Michele (Florence).

LE BON LA PRIME LE BEAU  
Puisie l'agréable

**JOURNAL LITTÉRAIRE**

D'Éducation et d'Instruction, Sciences, Beaux-Arts, Théâtres, etc.,

Paraissant les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois, en grand in-8° Jésus, 16 pages, 33 colonnes.

Sous la direction de M. Paul PROUTEAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LECLERC, secrétaire de la rédaction.

ABONNEMENTS : 6 fr. par an ; 4 fr. pour six mois. Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :	Arrivées à Poitiers :
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
11 — 15 — —	4 — 30 — soir.
1 — 30 — soir.	9 — 7 — —
7 — 40 — —	11 — 41 — —

Départs de Poitiers :	Arrivées à Saumur :
5 h. 50 m. matin.	9 h. 40 m. matin.
10 — 45 — —	3 — 10 — soir.
12 — 30 — soir.	7 — 39 — —
6 — 15 — —	11 — 20 — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 MARS 1878.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %			74 35	Crédit Foncier, act. 500f. 250 p.	640	2 50		Canal de Suez	763 75	1 25	
4 1/2 %			103 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	657 50			Crédit Mobilier esp.	592 50		1 95
5 %			110 15	Crédit Mobilier	167 50	1 25		Société autrichienne	551 95		3 75
Obligations du Trésor, t. payé.			490	Crédit foncier d'Autriche	318 75		3 75	<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857			240	Charentes, 500 fr. t. p.	137 50			Orléans	343 75		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860			500	Est	648 75			Paris-Lyon-Méditerranée	342		
— 1865, 4 %			524 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1080	5		Est	338		
— 1869, 3 %			400	Midi	795	1 25		Nord	314 75		
— 1871, 3 %			398	Orléans	1152 50		1 25	Ouest	339 50		
— 1875, 4 %			568	Nord	1328 75			Midi	338 25		
— 1876, 4 %			497 50	Orléans	727 50		2 50	Charentes	260		
Banque de France			3175	Ouest	727 50			Vendée			
Comptoir d'escompte			707 50	Vendée, 500 fr. t. p.	1355			Canal de Suez	560		
Crédit agricole, 300 f. p.			340	Compagnie parisienne du Gaz	509	5					
Crédit Foncier colonial, 300 fr.			355	C. gén. Transatlantique							

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR**

(Service d'hiver, 24 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 30 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers)
9 — 1 — —	omnibus-mit.
1 — 25 — —	soir,
4 — 10 — —	
7 — 15 — —	express.
10 — 37 — —	omnibus. (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 36 minutes du matin, direct-mit.	
8 — 21 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	omnibus-mit.
4 — 44 — —	soir, omnibus-mit.
10 — 28 — —	omnibus-mit.
10 — 48 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

LA FERME DE LA RICHARDIÈRE  
Entre les Rosiers et Longué,  
Joignant l'Authion, contenant huit hectares.  
S'adresser audit notaire. (31)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE.  
1<sup>re</sup> UNE MAISON, située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, occupée par la société l'Union, avec jardin et terrain planté d'arbres, sur le bord du Thouet;  
2<sup>me</sup> UNE AUTRE MAISON, située aussi à Saint-Hilaire-Saint-Florent, occupée par M. Taveau, menuisier, avec jardin et dépendances.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

Par adjudication volontaire, A Saumur, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, Le dimanche 31 mars 1878, à midi,  
**MOULIN GEORGET**  
Situé sur les Châteaux, à Saumur.  
Beaux logements et jardin.  
Le mécanisme, entièrement neuf, sera vendu séparément, si on le désire.  
S'adresser : soit à M. GIRARD, de Saint-Vincent, commune de Dampierre; soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,  
**LE PRE AU MALE**  
OU PRÉ DE LA LEVÉE-NEUVE  
Situé commune de Saint-Lambert-des-Levés,  
Contenant 2 hectares;  
Et UN PETIT PRÉ, en face du précédent, de l'autre côté de la route, contenant environ 10 ares.  
S'adresser, pour tous renseignements : soit à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui sera tous les samedis à Saumur, au Café de la Paix, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (100)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,  
**OU A LOUER**  
Pour le 24 juin 1879,  
**UNE MAISON**  
Sise à Saumur, rue de la Comédie, n<sup>o</sup> 19, actuellement occupée par M. Garreau, négociant.  
S'adresser à M<sup>me</sup> ROTTIER-DUMÉNY, propriétaire à Saumur, ou à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (122)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,  
En totalité ou par parties,  
**LA FERME DES NOYERS**  
Située à Russé, commune d'Allonnes,  
Exploitée par les époux Breton-Richard.

Cette ferme, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, vignes, jardins, pâtures et prés, contient en totalité 20 hectares 93 ares 2 centiares.

Les acquéreurs pourront entrer en jouissance par l'occupation le 1<sup>er</sup> novembre 1878.

Toutes facilités seront données pour les paiements.  
S'adresser, pour visiter la ferme et pour les renseignements : 1<sup>o</sup> à M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui sera tous les samedis à Saumur, au Café de la Paix; 2<sup>o</sup> et à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire, dépositaire des titres de propriété. (101)

**A VENDRE**

A L'AMIABLE;  
1<sup>o</sup> MAISON, à Saumur, au Champ-de-Foire, dans l'avenue qui conduit à la gare, n<sup>o</sup> 4, occupée par le professeur Boré;  
2<sup>o</sup> MAISON, à Saumur, rue Saint-Lazare, n<sup>o</sup> 13, à l'entrée de la gare de Poitiers, occupée par le bureau d'octroi.  
S'adresser, pour traiter, à M. SARGET, rue Saint-Lazare. (135)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON**  
Rue de Bordeaux, occupée par M. Vétault.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve RENAULT, rue de la Grise. (18)

Etude de M<sup>e</sup> ROUSSE, notaire à Martigné-Briand.

**A CÉDER DE SUITE**

Avec droit au bail,  
**UN EXCELLENT FONDS DE COMMERCE**  
De Rouennerie, Blanc et Nouveautés,  
Exploité au bourg de la commune de Martigné-Briand.  
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, à M<sup>e</sup> ROUSSE, notaire. (123)

**A AFFERMER**

Pour la Toussaint 1879,  
A prix fixe ou à moitié fruits,  
**LA FERME DE LA FRESNAYE**  
Commune de Cléré (Indre-et-Loire),  
Contenant 50 hectares de terres labourables et 12 hectares de prés, avec un cheptel de beaux bestiaux, à la disposition du fermier.  
S'adresser à M. CADIEU, propriétaire audit lieu de la Fresnaye, par Cléré, et à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur. (136)

Etude de M<sup>e</sup> CORMERY, notaire à Baugé.

**VENTE**

DE  
**MEUBLES ET OBJETS D'ART**  
Pour cause de départ.

Le dimanche 10 mars 1878, à une heure précise de l'après-midi, M<sup>e</sup> Cormery, notaire à Baugé, procédera, dans l'hôtel de la recette particulière de Baugé, à la vente aux enchères publiques de divers meubles meublants et autres bons objets mobiliers.

On vendra notamment :

Plusieurs mobiliers complets de chambres à coucher (acajou et noyer); un mobilier de salon et un mobilier de salle à manger; literie, bibliothèque et une victoria;  
Et le jeudi 14 dudit mois de mars, aux mêmes lieu et heure, M<sup>e</sup> Cormery, sus-nommé, procédera à la vente aux enchères d'une grande quantité de :  
Meubles et bahuts anciens; de nombreuses faïences et porcelaines; de beaux bronzes et autres objets d'art; de plusieurs belles pendules et de fleurs. (127)

**A VENDRE**

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,  
**OU A ARRENTER**  
**UNE GRANDE ET BELLE MAISON**  
Située à Doué, rue de Cholet,  
Avec vaste écurie, remise, grenier au-dessus, jardin et enclos y adossés; superficie, 22 ares.  
Cette maison est propre pour toute industrie et agriculture.  
S'adresser à M. GRELLEPOIS-GAMICHON, rue des Fontaines. (119)

**A LOUER**

UNE MAISON, avec écurie, remise, cour et jardin.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,  
**MAISON**  
A Saumur, petite rue Saint-Nicolas,  
Comprenant trois chambres avec cabinet, grenier, cour, puits et cave.  
S'adresser chez M. LANGLOIS, à Saint-Lambert. (92)

**A AFFERMER**

Pour la Toussaint 1878,  
**UNE FERME**  
Située aux environs de Saumur,  
D'une contenance de 7 à 10 hectares, à la volonté du preneur, comprenant terres labourables et prés. Le fermier sera chargé de façons de vignes.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**

PRÉSENTMENT,  
**MAISON DE PLAISANCE** avec jardin bien arrosé, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson;  
**MAISON D'EXPLOITATION** avec terres labourables et vignes.  
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

**A CÉDER** (pour cause de santé), une usine métallurgique, susceptible de grande extension. Procédés nouveaux de fabrication: Affaires: 600,000 fr. Bénéfices nets minimum: 120,000 fr. Apport demandé: 400,000 fr.  
AGENCE DE L'INDUSTRIE, rue Vivienne, 17, Paris. (138)

**AVIS.**

M. Victor DELAVAU demande un petit valet de chambre.

M. JOUILLE, horloger à Saumur, donne un démenti formel aux bruits que l'on se plait à répandre qu'il quitte les affaires. (124)

**MAISON DE CONFIANCE.**

**FILS FER GALVANISÉS**  
Pour vigne, en qualité supérieure et ordinaire, au prix le plus bas possible. Chez VASSEUR fils, fabricant de clous, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 28, à Saumur. (88)

UNE PERSONNE se propose pour donner des leçons de dessin, pastel et peinture sur soie, chez elle ou à domicile.  
S'adresser au bureau du journal.

M<sup>me</sup> LORRAIN, marchande de modes, rue Saint-Jean, demande une apprentie. (131)

**DÉPOT**

**DES FORGES DU BERRY**

**SPECIALITÉ**

**DE FILS GALVANISÉS**

Pour Vignes.  
M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, cote ce fil fer 60 fr. les 100 kil., n<sup>o</sup> 16.  
Toutes les boîtes portent une étiquette avec cette inscription: **FILS FER DU BERRY.** (237)

UN JEUNE HOMME, muni de bons certificats, et comptable, demande une comptabilité pouvant occuper quelques heures par jour.  
S'adresser au bureau du journal.

**M. BIELLANT**

**ET SA FILLE**

**Chirurgien et Mécanicien**

**Dentiste,**

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois.

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.  
Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

Saumur, imprimerie P. GODET.